



Formation

Sauveteur Secouriste du Travail - Maintien et Actualisation des Compétences

Durée : 7 heures (1 jour)

Effectif : De 4 à 10 participants



Pourquoi envisager cette formation ?

Pour que son certificat reste valide, le sauveteur secouriste du travail (SST) doit suivre périodiquement une session de maintien et d'actualisation des compétences (MAC). La périodicité de cette formation est fixée à 24 mois. Le SST est un salarié de l'entreprise. Son rôle est 1) de porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise, et 2) d'être acteur de la prévention dans l'entreprise.

Cette mission répond aux obligations fixées par le code du travail qui impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (art. L.4121-1) ainsi qu'à l'obligation d'organisation des secours (art. R.4224-16) et la présence de secouristes (art. R.4224-15).

L'action du SST s'intègre également dans les obligations faites à l'employeur en matière de prévention des risques professionnels.



Objectifs pédagogiques

- Intervenir face à une situation d'accident du travail ou de malaise (protéger, examiner, alerter et secourir)
- Mettre en application dans l'entreprise ses compétences en matière de prévention au profit de la santé et de la sécurité au travail



Profil des stagiaires

Pour qui

- Personnel d'une entreprise, d'un organisme ou d'un établissement devant répondre aux obligations fixées par l'article R4224-15 du code du travail imposant la présence de secouristes sur le lieu du travail
- Tout citoyen souhaitant porter assistance efficacement à une personne en danger, que l'accident entre dans le cadre d'un accident du travail ou pas

Prérequis

- Le stagiaire doit être titulaire d'un certificat SST délivré par une entité habilitée par le réseau Assurance maladie Risques Professionnels / INRS

- Un SST dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée ne peut plus exercer en tant que SST. Il peut néanmoins suivre cette formation de maintien et actualisation des compétences (MAC) pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice a priori à la réussite aux épreuves certificatives. Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale.
- Les titulaires d'un certificat APS (acteur prévention secours) sont réputés détenir le certificat SST et peuvent également participer à un MAC SST. Dans cette hypothèse, le MAC ne leur permettra de maintenir et actualiser leurs compétences qu'en sauvetage secourisme du travail.



Modalités

Modalités d'intervention

- Formation en présentiel intra-entreprise au sein des locaux de l'entreprise (ou dans des locaux tiers mis à disposition de l'entreprise). Délai d'intervention : entre 2 et 4 semaines à partir de la signature de la commande.

Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap

- Plusieurs de nos intervenants sont formés pour accompagner des personnes en situation de handicap. En fonction du type de handicap, la taille de la classe sera réduite afin de pouvoir consacrer suffisamment de temps à chaque stagiaire. Pour les handicaps d'origine auditive, il pourra être fait appel à un interprète en langue des signes.

Limites d'effectifs

- De 4 à 10 participants

Durée

- 7 heures (1 jour)



Ressources techniques et pédagogiques

Équipe pédagogique

- Formation assurée par un formateur titulaire du certificat de "Formateur SST" certifié par le réseau Assurance maladie risques professionnels / INRS

Moyens pédagogiques et techniques

- Documents supports de formation projetés
- Exposés et interrogations
- Démonstrations et exercices pratiques appropriés aux différentes situations susceptibles d'être rencontrées
- Contrôle du comportement (en continu lors des mises en situations)
- Situations inhérentes aux risques spécifiques de l'établissement



Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

- En cours de formation, des évaluations formatives permettront d'évaluer la progression des stagiaires
- En vue de l'obtention du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, 2 épreuves certificatives sont proposées en fin de formation :

- Épreuve certificative 1 : Lors d'une mise en situation d'accident du travail simulée, le candidat devra démontrer qu'il a les compétences pour réaliser la conduite à tenir
- Épreuve certificative 2 : À l'issue de la mise en situation, lors d'un échange avec le formateur, le candidat devra répondre à un questionnement simple permettant d'évaluer ses compétences en matière de prévention



Modalités de certification ou de délivrance d'une attestation

Modalités de reconnaissance ou de validation

- Suivre la totalité de la formation et satisfaire aux épreuves certificatives dans leur intégralité

Modalités d'obtention

- Délivrance du certificat de sauveteur secouriste du travail de l'INRS (la validité de ce certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives)

Détails sur la certification ou sur l'attestation

- Les titulaires du certificat de sauveteur secouriste du travail à jour dans leurs obligations de formation continue sont réputés détenir l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1).

Durée de validité de la certification

- 2 année(s)



Contenu de la formation (progression pédagogique)

- Présentation de la formation et échanges sur les retours d'expérience
 - Objectifs : 2 domaines de compétences - 8 compétences
 - Contenu : évaluation sous forme de mises en situation, révision générale des gestes d'urgence, nouveaux gestes, apport de connaissance à la demande
 - Échanges sur les retours d'expérience
- Compétence 1 - Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
 - Rappel du rôle du SST, de ses obligations, des limites de sa responsabilité dans son entreprise et en dehors
- Compétence 6 - Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
 - Rappels sur les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise et sur la nécessité de se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise
- Compétence 7 - Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
 - Rappels sur la nécessité de repérer des dangers d'informer les personnes qui pourraient y être exposées et de déterminer des risques et leurs dommages potentiels
- Compétence 8 - Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention (rappels)
- Compétence 2 - Protéger de façon adaptée (rappels)
- Compétence 3 - Examiner la victime (rappels)
- Compétence 4 - Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime (rappels)
- Compétence 5 - Secourir la victime de manière appropriée (rappels)
 - Situation 1 - La victime saigne abondamment
 - Situation 2 - La victime étouffe
 - Situation 3 - La victime ne répond pas, elle ne respire pas
 - Situation 4 - La victime ne répond pas, elle respire
 - Situation 5 - La victime se plaint de malaise

- Situation 6 - La victime se plaint de brûlures
 - Situation 7 - La victime se plaint d'une douleur empêchant d'effectuer certains mouvements
 - Situation 8 - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
 - Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
 - Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin
- Épreuves certificatives
 - Épreuve 1 : évaluation des compétences 2, 3, 4 et 5
 - Épreuve 2 : évaluation des compétences 6, 7 et 8

*Code programme : SST-MAC
Date de mise à jour : 6 janvier 2025*